

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2025

---

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -  
(N° 439)

**AMENDEMENT**

N° AC18

présenté par

Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu,  
M. Emmanuel Grégoire, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 3.

À ce jour, la formation des AESH reste extrêmement insuffisante, limitée à 60 heures, sans réelle formation continue ensuite et largement en deçà des exigences qu'impliquent les situations complexes rencontrées sur le terrain. Beaucoup d'AESH se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans outils adaptés, face à des handicaps multiples. Nous rappelons que le budget de la formation des AESH est passé de 4,2M d'euros au PLF 2024 à 2,2M d'euros au PLF 2025, alors même que le nombre d'AESH est grandissant.

Dans ce contexte, ouvrir aux enseignants une formation encore lacunaire et sous-dotée, sans moyens supplémentaires, revient à affaiblir encore davantage la qualité de formation des AESH.

D'autre part, le métier d'enseignant n'est pas le métier des AESH, les formations des AESH ne sont pas adaptées aux enseignants. Il peut, certes, être proposé le développement de formations communes, entre les enseignants et les AESH, mais cela doit être de nouvelles formations pensées pour une meilleure articulation et coopération entre les missions des enseignants et celles des AESH. Cela ne pourra pas se faire sans des moyens supplémentaires pour la formation initiale et continue aux questions du handicap.